

**PRÉFET DE VAUCLUSE  
PRÉFET DE LA REGION  
PROVENCE-ALPES-COTE-D'AZUR  
PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHONE  
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE  
INTERPREFECTORALE UNIQUE**

En exécution de l'arrêté interpréfectoral du 11 août 2014, il sera procédé, au bénéfice de la commune de Pertuis, dans les communes de Pertuis (Vaucluse), Le Puy Sainte-Réparate et Meyrargues (Bouches-du-Rhône), à une enquête publique unique relative au projet de restructuration des dispositifs de protection contre les crues de la Durance sur la commune de Pertuis, préalable à la déclaration d'utilité publique, à l'autorisation au titre de la loi sur l'eau et à la déclaration d'intérêt général du projet.

L'objectif du projet qui concerne un linéaire de digues d'environ 7 000 mètres, est d'assurer une mise en sécurité des espaces sensibles et notamment de la zone industrielle de Pertuis, de garantir la fiabilité des dispositifs de protection en cas de dépassement des hypothèses de projet et prévenir tout risque de rupture, de rechercher un système de protection qui soit le plus robuste possible, de reculer, dans la mesure du possible, les protections hydrauliques par rapport au lit mineur de la Durance.

Les travaux prévoient le rehaussement et la protection des digues existantes, l'aménagement d'une zone protégée au déversement, le déplacement et le prolongement de certaines digues, le recul ou l'abaissement d'épis existants, le rétablissement de réseaux pluviaux et le déplacement de certains réseaux.  
Cette enquête publique se déroulera pendant trente et un jours consécutifs, du mercredi 17 septembre 2014 au vendredi 17 octobre 2014 inclus.

Les informations relatives au projet peuvent être demandées auprès de :

M. Vianey SAQUET-GOUVILLE Mairie de Pertuis  
Responsable environnement, écologie  
et développement durable  
courriel : [v.saqet-gouville@mairie-pertuis.fr](mailto:v.saqet-gouville@mairie-pertuis.fr)  
M. Laurent BERNARD SMAVD  
Courriel : [laurent.bernard@smavd.org](mailto:laurent.bernard@smavd.org)

Dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête, le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne qui en fera la demande et, à ses frais, auprès du Préfet de Vaucluse (Direction des relations avec les usagers et avec les collectivités territoriales – Service des relations avec les collectivités territoriales – Unité affaires générales et affaires foncières 84 905 AVIGNON cedex 09).

Le dossier contient une étude d'impact, jointe au dossier d'enquête publique qui peut être également consultée en préfecture de Vaucluse et qui a fait l'objet d'une évaluation environnementale. L'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement est consultable sur le site internet des services de l'Etat en Vaucluse (<http://www.vaucluse.gouv.fr>) et sur le site internet de la DREAL PACA (<http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr>).

Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces de chaque objet d'enquête ainsi qu'un registre d'enquête unique, à feuillets non mobiles, ouvert, côté et paraphé par le commissaire enquêteur seront déposés en mairies de Pertuis, Le Puy Sainte-Réparate et Meyrargues afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture habituels des mairies au public (précisées ci-après) et consigner éventuellement ses observations sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur domicilié au siège de l'enquête (Mairie de Pertuis – Service écologie et développement durable – BP 37 – 84121 PERTUIS cedex 1).

Lieu d'enquête pour la Mairie de Pertuis (siège de l'enquête) :

centre technique municipal  
690 avenue de Verdun  
- Du lundi au jeudi : 08h00 à  
12h00 / 13h30 à 17h30  
- Vendredi : 08h00 – 12h00 /  
13h30 - 16h30

Monsieur André SUDAC, ingénieur expert, a été désigné en commissaire enquêteur titulaire. Il se tiendra à la disposition du public en mairie de Pertuis, centre technique municipal situé 690 avenue de Verdun, aux dates et heures ci-après :

Mercredi 17 septembre 2014 - 09h00 à 12h00  
Mardi 23 septembre 2014 - 14h00 à 17h00  
Vendredi 10 octobre 2014 - 09h00 à 12h00  
Vendredi 17 octobre 2014 - 13h30 – 16h30

M. Georges TRUC, maître de conférence, désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant, remplacera le titulaire en cas d'empêchement de ce dernier et exercera alors ses fonctions jusqu'au terme de la procédure.

A l'issue de l'enquête, copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés, pendant le délai d'un an, en mairies de Pertuis, Le Puy Sainte-Réparate et Meyrargues, à la préfecture de Vaucluse (Direction des relations avec les usagers et avec les collectivités territoriales – Service des relations avec les collectivités territoriales – Unité affaires générales et affaires foncières) ainsi que sur le site internet des services de l'Etat en Vaucluse (<http://www.vaucluse.gouv.fr>).

A l'issue de l'enquête publique, les Préfets de Vaucluse et des Bouches du Rhône sont les autorités compétentes pour prendre, par arrêté préfectoral, les décisions concernant la déclaration d'utilité publique du projet, l'autorisation au titre de la loi sur l'eau et la déclaration d'intérêt général.

*Fait à Avignon*

*Pour le Préfet de Vaucluse*

*et par délégation,*

*la secrétaire générale*

*Signé : Martine CLAVEL*

*Fait à Marseille*

*Pour le Préfet de Région Provence Alpes Côte d'Azur*

*Préfet des Bouches-du-Rhône,*

*le secrétaire général*

*Signé : Louis LAUGIER*

**(Copie NON conforme à l'original)**